

Parmi les promesses mirifiques du Grenelle de l'Éducation, promesses dont chaque agent peut constater les effets bénéfiques sur sa carrière, son traitement, ses conditions de travail, etc., figure l'*engagement #5* que le site du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports présente ainsi :

**Engagement 5 - Bénéficiaire de nouveaux avantages sociaux**

*Avec l'association nationale intitulée PRÉAU, il est proposé de développer une offre de prestations culturelles, sociales, sportives, touristiques et de loisirs à destination de tous les personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.*

*Cette offre à travers un portail unique, aurait plusieurs objectifs :*

- *développer une offre de prestations pour tous les personnels de toutes les académies et de l'administration centrale, en complément des actions proposées par l'État au niveau interministériel, ministériel et académique, ou par les associations académiques ou locales d'action sociale en faveur du personnel ;*
- *augmenter en 2022 les crédits d'action sociale en développant l'action sociale ministérielle et des prestations via PRÉAU ;*
- *déployer, dès la rentrée scolaire 2021, une offre PRÉAU répondant aux attentes exprimées (billetterie pour le cinéma et les spectacles, tarification avantageuse pour les plateformes de musique en ligne, les coffrets loisirs, l'équipement sportif, les salles de sport, offre partenaire auprès de résidences de vacances) ;*
- *recenser la diversité de l'offre d'action sociale (interministérielle, ministérielle, académique et locale) aux personnels et faciliter l'information aux personnels ;*
- *favoriser sa mise en œuvre au plus près des territoires en complément du fonctionnement des associations existantes et permettre l'adhésion de ces associations à PRÉAU.*

**1<sup>er</sup> constat** : c'est prudent, voire prémonitoire, d'avoir écrit *aurait* et non *a*.

**2<sup>ème</sup> constat** : la "période d'essai" passée, comme au poker menteur, il faut payer pour voir !

**3<sup>ème</sup> constat** : comme au poker menteur, c'est après avoir payé que l'on s'aperçoit du bluff.

Trois mois après son éclosion, et alors que certains envisageaient déjà de quitter leur nid douillet pour s'envoler vers des destinations lointaines, ainsi que cela peut se faire dans le privé grâce à certains comités d'entreprises dont notre Ministre admire la gestion des ressources humaines, il faut se rendre à l'évidence :

PRÉAU n'est qu'un miroir aux alouettes !

Mais, comment pourrait-il en être autrement alors que le budget alloué à son action sociale par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports est de 40 millions d'euros par an soit, une fois les coûts de fonctionnement de l'*association PRÉAU* déduits, une trentaine d'euros à l'année par agent ?

Même la Commission des finances du Sénat a critiqué l'indigence de ce budget dont la seule augmentation significative à venir pourrait bien avoir pour origine les seules adhésions payées par les... alouettes.

Quelques mois avant l'élection Présidentielle, et après un quinquennat durant lequel l'immense majorité des agents du ministère a été usée, abusée et privée des justes fruits de son remarquable investissement sur le terrain, il fallait oser proposer ces "*nouveaux avantages sociaux*".

C'est fait ! Et manifestement, c'est à l'image de la considération que le Ministre porte à son personnel.